



Clos des Capucins
Chemin des Villauds
38240 MEYLAN

Meylan réinvente Meylan à l'horizon 2025

Pour répondre à la demande de la Mairie, Site et Patrimoine apporte sa contribution à la réflexion sur le projet de ville.

Vous trouverez, ci-dessous, le fruit du travail mené par un certain nombre d'entre nous et validé par l'ensemble des adhérents de l'association et portant sur les grandes orientations communales.

I - ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

1 - Plaine de la Taillat :

Accord pour le maintien en zone agricole et sur l'évolution vers des productions liées au centre urbain grenoblois et surtout le maraîchage

Jardins familiaux : Eviter au maximum le regroupement dans des zonages dédiés, privilégier plutôt leur insertion dans les futurs projets urbanistiques avec des aménagements communs (ex Jardins de Grand Pré)

Forêt alluviale (corridor biologique) : le confortement des digues ne devra pas nuire à la forêt alluviale (corridor biologique). Le remodelage du lit de l'Isère entre Pontcharra et le Bois des Sablons permet la restauration complète de la continuité du corridor long de l'Isère afin de constituer des espaces favorables à l'étalement des crues en veillant au respect des espaces de vie de la faune.

Assurer la gestion de zones définies, agricoles, forêts, berges, cheminements et loisirs.

Accord également pour le maintien d'un espace tampon entre l'Espace Naturel Sensible dédié aux loisirs de plein air et l'agriculture :

Espace sensible : Le lac de la Taillat est la propriété de la ville depuis 2004. D'une surface de 40 ha, il est classé espace naturel sensible d'intérêt local par le Conseil Général de l'Isère. Zone privilégiée protégée, conçues pour sensibiliser le public à la sauvegarde d'un tel milieu, à la préservation du patrimoine naturel et à sa valorisation à des fins pédagogiques. Le plan de gestion défini (Meylan ma ville n°45 - été 2006) doit impérativement être appliqué tant sur les objectifs de conservation du patrimoine que sur ceux d'accueil du public. Un bilan de l'année 2010 est souhaitable.

Pour le public :

- Envisager - une visite guidée 1/mois par un accompagnateur spécialiste
- la construction de quelques abris pour affûts.

Zone tampon : Préau pour signalisation et informations, zone de stationnement type Bois Français

Zone agricole : signalisation pédagogique pour mieux faire cohabiter agriculteurs et promeneurs

Accord pour le maintien d'une limite de la zone agricole intangible durable sur une ligne A41-Rocade Sud.

Accord pour l'organisation d'un réseau cyclable et de promenade à pied en continuité de ceux de l'agglomération et du Grésivaudan. Eviter les revêtements en bitume et les exclure sur les nouveaux réseaux à créer.

2 - Espace Civerin - Ile d'Amour :

La présence de l'usine Athanor et les crues de l'Isère ne devraient pas permettre la création d'une zone d'habitation dans ce secteur.

3 - Secteur au nord de l'A 41 :

Maintenir à Meylan son caractère privilégié de ville nature.

Continuité urbaine du Civerin / Ile d'amour avec Meylan

Un projet alternatif consistant à déplacer l'actuel tracé de l'A41 vers les bords de l'Isère permettrait d'intégrer dans la zone urbaine de Meylan un territoire aujourd'hui fortement isolé.

Le schéma joint esquisse ce que pourrait être ce 'glissement' de l'A41 vers l'Isère. Les zones hachurées montrent les espaces qui deviendraient urbains et 'collés' à la ville.

Ce schéma ne prétend pas résoudre les problèmes de configuration et de surface du parc des sports ni celui de la continuité de la forêt alluviale : il ne s'agit que d'une esquisse pour illustrer la proposition

4 - Secteur de la falaise du Saint-Eynard :

Il s'agit des coteaux au dessous de la falaise en zone risques naturels (éboulements, crues torrentielles), aux pentes raides gagnées par la végétation avec un habitat lâche dans la partie basse. Les chemins communaux sont souvent effacés et celui amenant aux chemins des Réservoirs trop dangereux dans sa partie sommitale.

Cette zone fait partie du Parc de la Chartreuse (Meylan commune porte de Chartreuse).

Trois sites présentent ici un intérêt certain : le Domaine de Rochasson, Château Corbeau (ancienne forteresse « La Bâtie d'en Haut », et la Fontaine Ardente (phénomène géologique).

Nous proposons de

- Favoriser l'accès aux sites intéressants par la surveillance et un meilleur entretien des chemins, des vestiges de Château Corbeau et de la Fontaine Ardente,
- Etablir un répertoire de la faune, flore et des particularités géologiques de ce secteur.
- Conforter la vocation du parc de Rochasson et du Centre d'Initiation à la Nature,
- Envisager éventuellement une liaison avec Saint Hugues.

5 - Rivière Isère

Il faut que ce cours d'eau soit valorisé et mieux intégré dans la ville. Pourquoi ne pas envisager également sa navigation (quid cependant de l'arrêté préfectoral de 1957 ?)

II - HABITAT

Les membres sont d'accord pour une densification afin de permettre à la commune d'atteindre les 20 000 habitants à l'horizon 2025.

Toutefois, avant d'envisager la création d'un nouveau quartier (projet Hulliard), ne faudrait il pas mieux étudier toutes les opportunités foncières dans tous les quartiers de la commune, en tenant compte du type d'habitat et de la pyramide des âges et en respectant leur identité ?

Toutes nouvelles constructions sont à exclure au pied d'Athanor bien évidemment, attention également à tout projet en zone inondable.

La translation de l'hypermarché Carrefour mais aussi de la Rotonde, du garage BMW, de GEMO et pourquoi pas la discothèque, à l'est du chemin de la Carronnerie, est une hypothèse tout à fait acceptable. Il en est de même pour le transfert des terrains de foot dans la plaine des sports. Le foncier ainsi libéré pourra être dédié à de l'habitat mais il sera bon également de prévoir des « poumons verts » dans un secteur déjà très urbanisé.

Si création de nouveaux quartiers il y a, il faut impérativement maintenir les équilibres logements, commerces, équipements et services divers comme cela a été fait chaque fois que Meylan s'est développé.

La hauteur des bâtiments ne doit pas excéder 12 mètres mais restera adaptable selon les possibilités des secteurs de construction envisagés.

Enfin, la notion de densification étant diversement appréhendée, une sensibilisation des Meylanais à la future dimension de leur ville est indispensable.

III - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Meylan est une ville active, forte de 11 000 emplois répartis dans ses divers quartiers.

Il est nécessaire de maintenir, voire développer l'économie à Meylan. L'Inovalée doit continuer à rayonner sur la commune mais aussi sur l'agglomération grenobloise, comme elle l'a fait depuis bientôt quarante ans. Sa vocation High Tech n'est plus à prouver, elle doit maintenant s'ouvrir aux nouvelles activités du développement durable. Sa requalification devra porter sur le bâti mais aussi sur le végétal.

L'implantation de logements mais aussi de services peut tout à fait s'envisager en périphérie de cette zone et pourra ainsi répondre aux besoins des salariés. Là encore, la hauteur des bâtiments sera maîtrisée et tiendra compte de l'environnement.

La zone du bas Charlaix, à proximité des grands axes routiers et de la ville centre, est une opportunité foncière rare pour l'implantation de nouvelles entreprises car il faut impérativement que l'activité se poursuive pour faire le lien avec Montbonnot.

La ZAC Buclos Grand Pré vieillit également. Il faudrait qu'elle puisse retrouver la vocation artisanale d'origine. L'attrait d'implantation de nouveaux artisans sera beaucoup plus forte si une mise à disposition de terrains, bâtiments, services adaptés, est réalisée.

Il faut maintenir et conforter le site PLM de Schneider, car il est impératif que cette entreprise reste sur Meylan.

IV - COMMERCES

Il faut maintenir le bon équilibre entre hypermarché et commerces de proximité. Lors de chaque étape du développement de la commune, la mixité habitat, activité et équipements a toujours été prise en compte. Il faut poursuivre en ce sens.

L'entrée Ouest devra être traitée avec soin et vigilance d'autant qu'elle est très liée avec la venue du tram (...et la réalisation de la Rocade Nord...). Effectivement elle devra répondre aux nouveaux besoins des habitants avec commerces nouvelle génération, activités diverses mais aussi accès et espaces verts.

Le déplacement de l'A41, vers le sud, en limite de l'Isère, à partir de la Rocade Sud permettrait de dégager un maximum de foncier pour l'aménagement de cette entrée ouest.

V - LIAISONS ET DEPLACEMENTS

Quel sera le développement des transports en commun sur notre commune : Tram, Trolley, Bus haut niveau de service ?

Peut-on aussi penser transport par câble Meylan/Campus, Meylan le haut et inter quartiers ?

Composition du groupe de travail Site et Patrimoine :

Mesdames ML. Bardoulat, F. Ducluzaux, N. Labouré, M. Pic, E. Sandon.

Messieurs J. Billet, JL. Boubert, M. Curial, JP. Ferraris, C. Leymarie, D.Turrier

Continuité urbaine du Civerin / Ile d'amour avec Meylan

Le déplacement vers le sud de l'autoroute A41 vers les bords de l'Isère permettrait d'intégrer dans la zone urbaine de Meylan un territoire aujourd'hui fortement isolé.

Le schéma joint esquisse ce que pourrait être ce 'glissement' de l'A41 vers l'Isère.

Les zone hachurées montre les espaces qui deviendraient urbains.et 'collés' à la ville.

Ce schéma ne prétend pas résoudre les problèmes de configuration et de surface du parc des sports ni celui de la continuité de la forêt alluviale : il ne s'agit que d'une esquisse



